

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE
DES OBSERVATIONS DU PUBLIC
ET DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**TRAVAUX DE DERIVATION DES EAUX
SOUTERRAINES ET INSTAURATION
DES PERIMETRES DE PROTECTION
ET DES SERVITUDES ASSOCIES
AUTOUR DU CAPTAGE D'HERICY**

**ENQUETE PUBLIQUE
HERICY ET VULAINES-SUR -SEINE
SEINE-ET-MARNE**

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

Commissaire Enquêteur

Emmanuel PLACÉ

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

1 - CADRE LEGISLATIF

- Vu la décision de désignation d'un commissaire enquêteur n° E23000086/77 en date du 26/09/2023 du Tribunal Administratif de Melun ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2023/09/DCSE/BPE/EC du 04 octobre 2023 portant, au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) ouverture d'une enquête publique unique préalable :
 - à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy,
 - à l'autorisation de prélèvement de l'eau,
 - au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloigné de l'ouvrage.

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

- Vu la délibération n°2022-116 - Cadre de vie - Environnement – Procédure de déclaration d'Utilité Publique du captage d'eau potable de la commune d'Héricy du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau ;
- Vu le Code de la santé publique ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu le code l'urbanisme ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/DRCL/BLI/99 05 décembre 2017 portant transfert de la compétence en eau, de la communauté de communes « entre Seine et Forêt » vers la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), à compter du 01^{er} janvier 2018 ;
- Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027, approuvé le 23 mars 2022 ;
- Vu le schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) approuvé le 27 décembre 2013 dans la mesure où le Scot de Fontainebleau et sa région a été abrogé au 10 mars 2021 ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 Seine Normandie en vigueur depuis le 07 avril 2022 ;
- Vu le dossier de Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 20 avril 2022 ;

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

2 - REMISE DU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

- Le Commissaire Enquêteur dresse dans les huit jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet en main propre au responsable du projet.
- Ce dernier dispose de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
- L'enquête publique s'est déroulée de façon satisfaisante pendant 37 jours consécutifs du 01 décembre 2023 à 09H00 au 06 janvier 2024 à 12H00
- Le commissaire enquêteur a tenu quatre permanences :
 - Le 01 décembre 2023 de 09H00 à 12H00 en mairie d'Héricy
 - Le 14 décembre 2023 de 09H00 à 12H00 en mairie de Vulaines-sur-Seine
 - Le 14 décembre 2023 de 14H00 à 17H00 en mairie d'Héricy
 - Le 06 janvier 2024 de 09H00 à 12H00 en mairie de Vulaines-sur-Seine
- Les affichages ont été réalisés à la mairie d'Héricy au 06 rue de l'église ainsi qu'aux adresses suivantes :
 - Place du Puits
 - Route des Champs
 - Rue de Barbeau
 - Au Lycée hameau de Fontaineroux
 - Avenue Fernand Dallaine
 - Place de Gaulle
- Les affichages ont été réalisés également à la mairie de Vulaines-sur-Seine au 06 rue Riche ainsi qu'aux adresses suivantes :
 - Route d'Héricy
 - Complexe sportif – Chemin de la touffe
- Les publications légales sont parues dans les journaux aux dates définies.

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

3 – OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, un dossier d'enquête papier sont restés à disposition du public, le public a pu également consulter et consigner ses observations et propositions :
 - Sur les registres uniques d'enquête en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairie d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci,
 - sur le registre unique dématérialisé accessible :
 - en mairie d'Héricy, à partir d'un poste informatique dédié, fourni par Publilégal,
 - sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publication/Enquetes-publiques>.
 - par courriel à l'adresse suivante : captage-hericy@mail.registre-numerique.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public ont pu être également adressées au commissaire enquêteur, par correspondance au siège de l'enquête fixé à la mairie d'Héricy.

Toutes les observations écrites pouvaient être annexées au registre d'enquête publique déposé à la mairie d'Héricy, siège de l'enquête, pour y être tenues à la disposition du public.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public étaient consultables et communicables aux frais de la personne qui en faisait la demande.

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

- Observations inscrites sur les registres d'enquête avec synthèse des observations sur le tableau des pages 14 à 17
- Un courrier annexé au registre d'enquête de la mairie d'Héricy.
- Aucun courriel sur d'éventuels observations concernant l'enquête publique
- Aucune pétition

Remarques du commissaire enquêteur :

« J'ai constaté en me rendant sur les lieux du captage d'Héricy situé sur cette commune, Quai de Seine, parcelle 122, que ce captage est clôturé par deux clôtures d'un grillage métallique rigide d'une hauteur de 2,10 mètres et fermé par deux portails de même hauteur. Cependant, il est à noter qu'à gauche de la parcelle, dos tourné vers la Seine, il n'existe qu'un grillage usagé d'environ 1,50 mètre de hauteur collé contre une haie végétale. Ce grillage est d'une longueur d'une quinzaine de mètres ».

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)



Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)



Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)



Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)



Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)



Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)



Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)



Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

TABLEAU DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

OBSERVATIONS	THEMES
<p>1/ Observations de la famille DRUELLE au 18 rue Pasteur à Héricy sur le registre d'enquête d'Héricy en date du 01/12/2023 :</p> <p>1/ Sera-t-il possible de continuer à déposer des végétaux dans le jardin ? 2/ Sera-t-il possible d'avoir un potager et une serre ? 3/ Des sangliers sont présents sur la parcelle mitoyenne à la zone du puits et il me semble que cela peut-être un danger pour le champ captant.</p>	Servitudes
<p>2/ Observations de la famille ROMAGNY au 14 allée de l'Orient à Vulaines-sur-Seine sur le registre d'enquête d'Héricy en date du 14/12/2023 :</p> <p>1/ Je suis surpris qu'il reste encore un puits sur la commune d'Héricy d'une profondeur de 10 m, alimenté par la nappe phréatique de la Seine sachant que de nombreuses usines ou stations d'épuration, déversent leurs résidus dans la Seine. Il serait peut-être plus prudent de forer un nouveau puits sur le plateau de la Brie loin de la Seine.</p>	Dérivations d'eaux souterraines

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

3/ Courrier en date du 06/12/2023 et réceptionné à la mairie d'Héricy le 14/12/2023 en provenance de la Direction du Bassin de la Seine et Loire aval, Unité territoriale d'Itinéraire Seine Amont :

Monsieur le Commissaire Enquêteur :

Suite au courrier du 06 novembre dernier de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau m'informant de l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation des travaux de dérivation des eaux souterraines et d'instauration de périmètre de protection autour du captage « Héricy », je vous prie de bien vouloir consigner les éléments suivants, relatifs aux renseignements sollicités sur les biens concernés par l'enquête.

Le périmètre de protection éloigné impacte la Seine et les berges en rive droite. A ce titre, je vous informe que les riverains propriétaires des parcelles bordant la Seine, au droit des communes de Vulaines-sur-Seine et Héricy, bénéficient d'autorisation d'occupation du domaine public fluvial, pour des activités de plaisance, pêche et loisirs nautiques.

L'avis de l'hydrogéologue agréé ne mentionne aucune restriction sur la navigation : le développement du transport fluvial en tant que mode de transport durable constitue un enjeu majeur sur l'ensemble de la Seine.

Mon service reste à votre disposition pour toute information que vous souhaiteriez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Signé : Didier ORAIN Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Seine amont

Servitudes

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

<p>4/ Observations de Monsieur BOURDIER Daniel, 25 Quai de Seine 77 850 Héricy sur le registre d'enquête d'Héricy en date du 14/12/2023 :</p> <p>Dans le « périmètre éloigné », on observe des zones de culture importantes sur le plateau, et ne serait-il pas judicieux d'interdire l'usage de produits « phytosanitaires qui n'ont absolument rien de sanitaires, mais qui génèrent une pollution importante des nappes phréatiques, qu'on retrouve au final dans l'eau de notre robinet – Ceci dans l'intérêt public, qui touche 100% de la population.</p>	<p>Servitudes</p>
<p>5/ Observations de Monsieur et Madame MANON Alain et Patricia, domiciliés au 02 allée Marcel Cerdan à Vulaines sur le registre d'enquête de Vulaines-sur-Seine :</p> <p>Mr et Me MANON Alain et Patricia s'interrogent sur les servitudes qui ne sont pas totalement détaillées, le commissaire de l'enquête publique nous a expliqué les grandes lignes. Nous aurions souhaité que le maire de Vulaines organise une réunion, ou au moins fasse une lettre d'explications à toutes les personnes qui sont concernées par cette enquête publique.</p> <p>Est-ce qu'il est prévu un dédommagement car il y a des contraintes et des restrictions car nous sommes en « zone rapprochée ».</p>	<p>Enquête publique et servitudes</p>

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

6/ Remarques du Commissaire Enquêteur au terme de l'enquête publique :

« J'ai constaté en me rendant sur les lieux du captage d'Héricy situé sur cette commune, Quai de Seine, parcelle 122, que ce captage est clôturé par deux clôtures d'un grillage métallique rigide d'une hauteur de 2,10 mètres et fermé par deux portails de même hauteur. Cependant, il est à noter qu'à gauche de la parcelle, dos tourné vers la Seine, il n'existe qu'un grillage usagé d'environ 1,50 mètre de hauteur collé contre une haie végétale. Ce grillage est d'une longueur d'une quinzaine de mètres ».

Périmètre de protection

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy 1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

Photocopies des observations sur les registres d'enquête des mairies d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :
Arrêté préfectoral n° 2023/09/DGSE/BPE/CC du 4 octobre 2023
Date d'enquête du vendredi 1^{er} décembre 2023 au samedi 6 janvier 2024

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR **COMMISSION D'ENQUÊTE**
 désigné par le Président du Tribunal Administratif
 désigné par le Préfet
Monsieur Emmanuel PLACÉ (titulaire)
Monsieur Jean-Luc BOISGONTIER (suppléant)
M

REGISTRE D'ENQUÊTE
Je soussigné(e) Emmanuel PLACÉ ai ouvert ce jour le présent registre côté et paraphé comportant 10 feuilles non mobiles, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent être aussi adressées par correspondance au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête.
A Héricy le 01 DECEMBRE 2023
Signature

DATE ET HEURES D'OUVERTURE
Aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux au public.

RÉCEPTION DU PUBLIC
 par le Commissaire enquêteur
 par l'un des membres de la commission d'enquête
Le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
Le jeudi 14 décembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
Le de h à h
Le de h à h
Le de h à h
Le de h à h
Le de h à h

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Seront tenus à la disposition du public dès leur réception aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

☑ cocher la case correspondante

EP

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy 1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

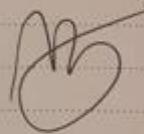
PREMIÈRE JOURNÉE

Le 01/12/2023 de h à h

OBSERVATIONS DE

Famille DRUVE : 18 rue Pasteur Héricy

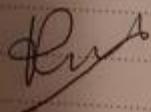
- ① ② Serait-il possible de continuer à déposer des végétaux dans le jardin
- ② Serait-il possible d'avoir un potager et une serre?
- ③ Des saugliens sont présents sur la parcelle mitoyenne à la zone du puit et il me semble que cela peut être un danger pour le champ captant.



Le 14/12/2023

Famille ROMAGNY 14 allée de l'Orient Vulaines-sur-Seine

- 1) Je suis surpris qu'il reste encore un puit sur la commune d'Héricy d'une profondeur de 10m, alimenté par la nappe phréatique de la Seine sachant que de nombreuses usines ou stations d'épuration, déversent leurs résidus dans la Seine. Il serait peut-être plus prudent de forer un nouveau puit sur le plateau de la Brie, loin de la Seine.



87

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy 1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


vnf
Voies navigables de France

Direction
Bassin de la Seine
et Loire aval

Unité territoriale
d'itinéraire Seine amont

Paris, le 6 décembre 2023

Mairie d'HERICY
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
7, rue de l'Eglise
77850 HERICY

Objet : Ouverture d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour la captage d'Héricy
Référence : SM/2023-972
Affaire suivie par Sandrine MICHOT
Contact : Tél. 01 64 81 50 00 - e-mail : direction@bassinseine-aval.vnf.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite au courrier du 6 novembre dernier de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau m'informant de l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation des travaux de dérivation des eaux souterraines et d'instauration de périmètre de protections autour du captage « Héricy 1 », je vous prie de bien vouloir consigner les éléments suivants, relatifs aux renseignements sollicités sur les biens concernés par l'enquête.

Le périmètre de protection éloigné impacte la Seine et les berges en rive droite. A ce titre, je vous informe que les riverains propriétaires des parcelles bordant la Seine, au droit des communes de Vulaines-sur-Seine et Héricy, bénéficient d'autorisation d'occupation du domaine public fluvial, pour des activités de plaisance, pêche et loisirs nautiques.

L'avis de l'hydrogéologue agréé ne mentionne aucune restriction sur la navigation : le développement du transport fluvial en tant que mode de transport durable constitue un enjeu majeur sur l'ensemble de la Seine.

Mon service reste à votre disposition pour toute information que vous souhaiteriez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

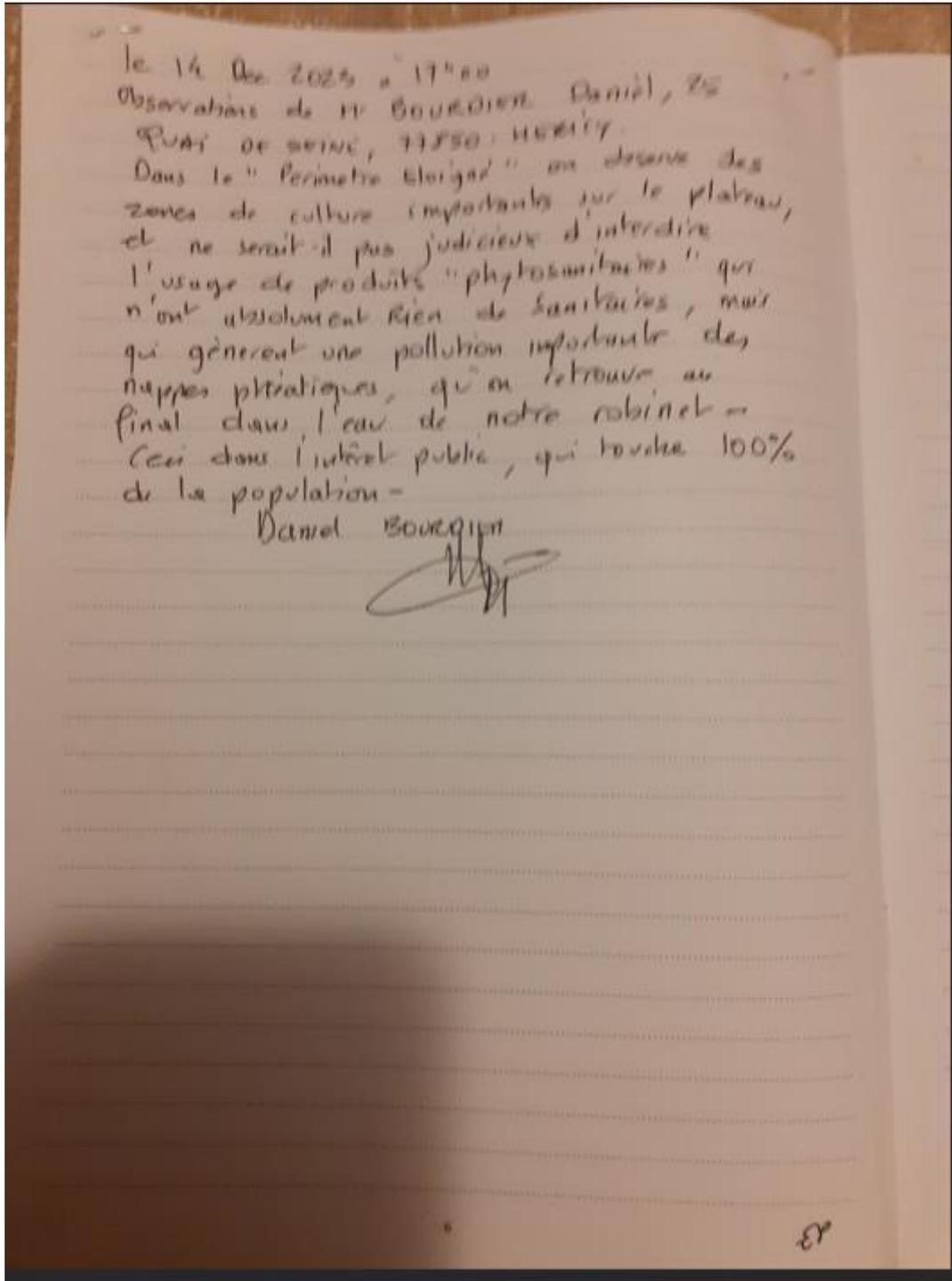
Didier ORAIN
Le Chef de l'UT Seine Amont


Didier ORAIN
Chef de l'Unité Territoriale d'itinéraire Seine-amont

2 quai de la Touraine – 75005 Paris
T +33 (0)1 44 41 18 80 - F +33 (0)1 46 33 36 32 - www.vnf.fr - www.bassinseine.vnf.fr

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)



Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy 1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

CLÔTURE DU REGISTRE D'ENQUÊTE

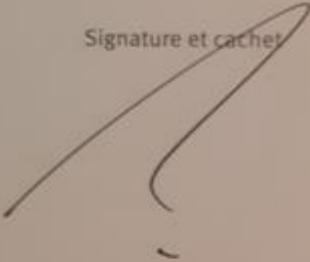
le DIX JANVIER 2023 à DOUZE heures
VINZ - QUATRE

Le délai d'enquête étant expiré, je soussigné(e) Emmanuel PUADE déclare que
le présent registre qui est resté déposé en MAIRIE d'HERICY pendant 37
jours consécutifs, du 01/12/2022 à 30/12/2022 au 06/01/2023 et qui a été mis
à la disposition du public aux jours et heures indiqués précédemment.

Observations consignées au registre par 03 personnes(s)
- page(s) n° 04 à 06 incluse(s) -

En outre, j'ai reçu 04 lettre(s) ou note(s) qui sont annexée(s) au présent registre.

Signature et cachet



Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :
Arrêté préfectoral n° 2023/09/DCE/EP/EC du 4 octobre 2023
Date d'enquête du vendredi 1^{er} décembre 2023 au samedi 6 janvier 2024

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR **COMMISSION D'ENQUÊTE**

désigné par le Président du Tribunal Administratif
 désigné par le Préfet

Monsieur Emmanuel PLACE (titulaire)
Monsieur Jean-Luc BOISGONTIER (suppléant)
M.....

REGISTRE D'ENQUÊTE
Je soussigné(e) Emmanuel PLACE ai ouvert ce jour le présent registre côté et paraphé comportant 10 feuilles non mobiles, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent être aussi adressées par correspondance au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête.

A Vulaines sur Seine le 01/12/2023
Signature

DATE ET HEURES D'OUVERTURE
Aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux au public.

RÉCEPTION DU PUBLIC

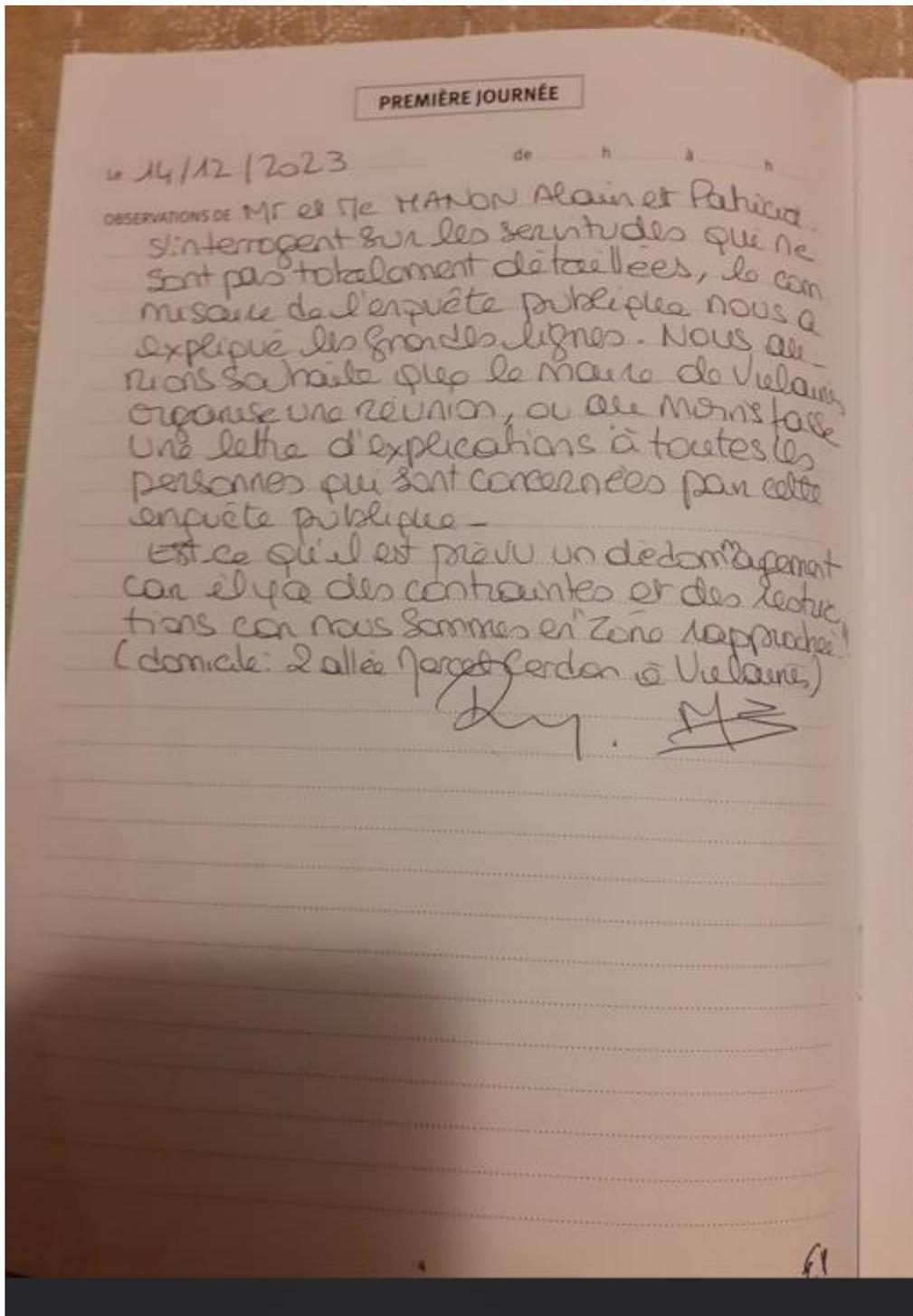
par le Commissaire enquêteur
 par l'un des membres de la commission d'enquête

Le jeudi 14 décembre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
Le samedi 6 janvier 2024 de 09 h 00 à 12 h 00
Le de h à h
Le de h à h
Le de h à h
Le de h à h
Le de h à h

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Seront tenus à la disposition du public dès leur réception aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)



Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy 1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

CLÔTURE DU REGISTRE D'ENQUÊTE

Le SIX JANVIER DEUX MILIEUX VINGT - QUATRE à DEUX heures

Le délai d'enquête étant expiré, je soussigné(e) Emmanuel PIAÛÉ déclare clore le présent registre qui est resté déposé en mairie de Vulaines pendant 37 jours consécutifs, du 01/11/2013 à 09/01/2014 au 21, rue de la République et qui a été mis à la disposition du public aux jours et heures indiqués précédemment.

Observations consignées au registre par 01 personnes(s)
- page(s) n° 04 à incluse(s) -

En outre, j'ai reçu 00 lettre(s) ou note(s) qui sont annexée(s) au présent registre.

Signature et cachet



Enquête Publique

Travaux de dérivation des eaux souterraines, à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy 1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Pascal GOUHOURY

Voici la synthèse des observations portées sur le registre d'enquête publique de la demande à la déclaration d'utilité publique ayant pour objet des travaux de dérivation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associés autour du captage « Héricy 1 » (BSS000UBUU anciennement 02587X0013) situé sur la commune d'Héricy, à l'autorisation de prélèvement de l'eau, au parcellaire dans le périmètre de prélèvement de l'eau et au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée de l'ouvrage sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine (Seine-et-Marne)

Je porte aussi à votre connaissance mes remarques personnelles au terme de la période d'ouverture de l'enquête publique.

Conformément aux dispositions concernant les enquêtes publiques, vous disposez de 15 jours pour me communiquer vos réponses et observations éventuelles.

Je rendrai mon rapport et mon avis motivé en application de l'article R 123 – 19 du Code de l'environnement à l'autorité compétente.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations

Melun le 09 Janvier 2024

Le Commissaire Enquêteur Emmanuel PLACÉ

